



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 8 janvier à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 31 décembre 2020

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL – Xavier FAURE - Michelle BARDOU – Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI – Audrey ABADIE - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Alain DAL PONTE – Gérard LEGRAND – Jean- GUICHOU - Anne LEBEAU – Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN – Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN – Xavier MALBREIL

Procurations : Patrice SANGARNE à Eric PUJADE – Carine MENDEZ à Jean-Christophe CID – André TRIGANO à Gérard LEGRAND

Absente excusée : Annabelle CUMENGES

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA

Monsieur GUICHOU a quitté la séance et a donné une procuration à Madame LEBEAU à partir du point n° 3-1 B
Madame CUMENGES était présente à partir du point n° 3-1 B

I - PREVENTION SECURITE PUBLIQUE

1-1. Justice pénale de proximité

Le Conseil a autorisé le maire à signer une convention cadre avec le tribunal judiciaire de Foix dans le cadre du soutien à une justice pénale de proximité. Cet engagement fait suite à la proposition du procureur de la république de Foix de mettre à disposition de façon partielle un juriste assistant chargé d'une aide à la mise en place du dispositif.

3 ABSTENTIONS

3 VOIX CONTRE

II - REVITALISATION DU CENTRE VILLE, DES COMMERCES SEDENTAIRES ET NON SEDENTAIRES

2-1. Autorisation des ouvertures des commerces les dimanches de 2021

Le Conseil a approuvé l'ouverture des commerces les dimanches 24 janvier, 27 juin, 12 et 19 décembre de l'année 2021

3 ABSTENTIONS

III - AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES INTERNES

3-1 A) Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Poste de Directeur du service informatique

Le Conseil a approuvé le recrutement d'un agent contractuel au grade d'ingénieur territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 4 mois allant du 12 janvier 2021 au 11 mai 2021 inclus afin d'assurer les fonctions de direction du service informatique (DSI), à temps complet (35/35^{ème}). La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'ingénieur territorial – Indice brut 739 et le régime indemnitaire associé au poste.

3 ABSTENTIONS

6 VOIX CONTRE

3-1 B) Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Poste de Directeur des Affaires Culturelles et du Patrimoine (DACP)

Le Conseil a approuvé le recrutement d'un agent contractuel au grade d'attaché territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 4 mois allant du 12 janvier 2021 au 11 mai 2021 inclus. Cet agent assurera les fonctions de direction des affaires culturelles et du patrimoine (DACP), à temps complet (35/35^{ème}). La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'attaché territorial – Indice brut 778 et le régime indemnitaire associé au poste

3 ABSTENTIONS

6 VOIX CONTRE

3-1 C) Création d'un emploi permanent de DACP – Attaché territorial à temps complet – Catégorie A – Filière Administrative

Le Conseil a approuvé la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet (35/35ème), de direction des affaires culturelles et du patrimoine (DACP) au grade d'attaché territorial de catégorie A – Indice brut 778 et le régime indemnitaire associé au poste. Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée maximale de 3 ans renouvelable en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire.

3 ABSTENTIONS
6 VOIX CONTRE

3-1 D) Création d'un emploi permanent de chef de service des archives – Assistant de conservation territorial à temps complet – Catégorie B – Filière culturelle

Le Conseil a approuvé la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet (35h), de chef de service des archives, au grade d'assistant de conservation territorial de catégorie B. Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée de 1 an en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire.

3 ABSTENTIONS
6 VOIX CONTRE

3-2 Décisions municipales

Le Conseil a pris acte des décisions n° 20-045, et n° 20-051 à n° 20-060

LE CONSEIL A PRIS ACTE

3-3 Délégation et représentations diverses : jury de concours – modificatif

Le Conseil a approuvé la modification des membres du jury de concours qui se compose dorénavant ainsi :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Henri UNINSKI	Maryline DOUSSAT
2	Jean-Christophe CID	Sandrine AUDIBERT
3	Pauline QUINTANILHA	Gilles BICHEYRE
4	Gérard BORDIER	Xavier FAURE
5	Gérard LEGRAND	Françoise LAGREU CORBALAN

6 VOIX CONTRE

IV - TRAVAUX

4-1 Dépose ligne électrique zone d'activités de Gabrielat

Le Conseil a approuvé la dépose par ENEDIS du tronçon de la ligne électrique compris entre Nauses le Vieux jusqu'au lieu-dit Labus (2 branches) le long de la route de Trémège

UNANIMITE